



Déclaration FSU au CTSD du 17 février 2014

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

La rentrée 2014, nous l'avons dit lors du CDEN du 14 février, s'annonce déjà très difficile dans le premier degré.

La carte scolaire avec une dotation de 24 postes pour le Pas de Calais ne permettra pas la réduction des effectifs et la question des rythmes s'ajoute à des conditions de travail des personnels déjà bien dégradées. Cela ne permettra pas non plus d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, indispensable à leur réussite. C'est pourtant un enjeu fondamental pour notre école.

Bien que nous ne soyons pas opposés à une réforme des rythmes, nous rejetons, vous le savez, la réforme actuelle et son décret parce qu'elle accroît les inégalités, renforce le désengagement de l'Etat et s'éloigne de l'intérêt de l'enfant. Ce sont, en effet, les contraintes budgétaires, humaines et matérielles qui priment sur les organisations et l'intérêt de l'enfant. En ce sens, la FSU dénonce à nouveau, l'attitude du ministre qui refuse d'entendre les revendications des personnels alors qu'il cède aux lobbies du tourisme en aggravant les déséquilibres autour des vacances d'hiver et de printemps, notamment sur le calendrier 2016/2017.

Concernant les personnels, la multiplicité des organisations des rythmes sur le département a d'importantes conséquences en termes de gestion et de droit des personnels : temps partiels, décharges de direction, remplaçants... Quand les personnels auront-ils connaissance de la quotité retenue et de l'organisation de leur temps partagé ? Nous rappelons notre opposition au projet d'annualisation des obligations de service des remplaçants qui constitue une atteinte et une remise en cause inadmissible de leur statut.

Le contre-rapport national du SNUipp-FSU, présenté lors du comité de suivi ministériel des rythmes le 12 février dernier a confirmé toutes nos analyses.

Il démontre que les personnels passés aux nouveaux rythmes en 2013 ont, pour la grande majorité, le sentiment de subir une réforme à marches forcées et estiment que leurs conditions de travail et de vie personnelle se sont dégradées.

Cette réforme agit comme un levier de découragement là où au contraire notre profession a besoin d'une reconnaissance mobilisatrice.

De nombreuses questions demeurent sans réponse :

- Comment les rythmes de l'enfant pourront-ils être respectés dans toutes leurs dimensions ?
- Comment peut-on parler de complémentarité des temps de l'enfant tout en acceptant tant d'inégalités entre les communes ?
- Comment assurer les financements pérennes de cette réforme ?
- Comment justifie-t-on que les écoles ne soient pas soumises au décret ? Les enfants du public seraient-ils différents de ceux du privé ?

Pour toutes ces raisons, la FSU continue à exiger la suspension immédiate de la réforme des

rythmes et l'écriture d'un nouveau décret sur l'organisation du temps scolaire, conforme aux besoins pédagogiques des élèves et dans le respect des familles et des conditions de travail des enseignants.

Dans le même ordre d'idée et en vue de la prochaine rentrée, nous profitons de ce CTSD, pour vous demander d'agir :

- En faveur des élèves en situation de handicap : nous réitérons notre demande d'enseignants référents supplémentaires dans le Pas de Calais et notamment sur le bassin de Lens ASH, ceci afin de leur permettre de remplir leurs missions. Nous sommes d'ailleurs surpris de ne pas avoir été conviés à la réunion de régulation à laquelle vos services s'étaient engagés lors de l'audience de fin d'année scolaire dernière.
- En faveur des élèves en grande difficulté scolaire :
 - Nous vous demandons de veiller à conforter et à renforcer les RASED afin qu'ils puissent remplir toutes leurs missions sur le terrain. Nous souhaitons savoir si une cartographie des besoins sera établie au niveau du département.
 - Nous vous demandons de reconsidérer les dotations pour certaines SEGPA. En effet, des dotations sont insuffisantes pour assurer tous les enseignements des élèves. Il s'agit des SEGPA où sont implantées des demi-divisions. Les dotations pour l'enseignement professionnel sont bien assurées mais vous n'accordez que la moitié de la dotation prévue pour l'enseignement général. Ce qui conduit la SEGPA de St Omer La Morinie, par exemple, à regrouper les 4^{ème} et les 3^{ème}. Or les programmes sont différents, les cycles aussi d'autant que la 3^{ème} est une année d'examen et d'orientation. C'est inacceptable pour la FSU. Nous souhaitons que ces dotations soient revues. Par la même occasion, nous souhaitons avoir connaissance des effectifs prévus dans chaque division de SEGPA ainsi que des implantations des demi-divisions.

Nous vous remercions de votre attention.